



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 43375

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le nombre de professeurs recrutés au CAPES d'occitan, langue d'oc. En effet, certaines fédérations déplorent le fait que des académies entières seraient laissées pour compte, mais aussi et surtout que le nombre de postes au CAPES d'occitan resterait très faible. Selon elles, il y aurait 4 postes pour 32 départements d'expression linguistique et culturelle occitane et répartis entre 8 académies. Ainsi, elles manifestent leur souhait qu'une vraie politique linguistique en faveur de l'occitan soit instaurée, qui passerait notamment par une augmentation du nombre de postes ouverts au CAPES d'occitan pour la session 2014. Il lui demande donc quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour remédier à la faible quantité de postes au CAPES pour promouvoir la langue occitane.

Texte de la réponse

Les langues et cultures régionales constituent un élément de la richesse du patrimoine culturel et linguistique national, dont la préservation et la transmission font l'objet de toute l'attention des services du ministère qui, au travers de ses actions, s'emploie à améliorer les conditions de leur enseignement et de leur diffusion. L'ouverture pour la session exceptionnelle 2014 de 4 postes en occitan-langue d'oc dans la section langues régionales du CAPES, complétée par l'ouverture de 4 postes pour la session 2014 renouvelée, en témoigne. Le recrutement des enseignants du second degré s'effectue dans le cadre de concours nationaux, dont les volumes sont déterminés annuellement dans le respect des emplois votés en loi de finances et tiennent compte de plusieurs paramètres tels que le nombre des départs en retraite et les prévisions d'effectifs d'élèves. La situation de la discipline occitan-langue d'oc laisse apparaître un sureffectif important (en octobre 2013, 11 équivalents temps plein soit 8 % de la ressource affectée dans cette discipline). Par ailleurs, un seul départ définitif d'enseignant est prévu d'ici la rentrée 2015. Ainsi, une augmentation supplémentaire du nombre de postes proposés au CAPES conduirait à creuser le déséquilibre entre besoins et ressource enseignante. Sur la période 2004-2014, on constate que le niveau des recrutements se situe au-delà du seul remplacement des départs constatés puisque 48 postes ont été proposés au CAPES externe, alors que 18 départs seulement ont été enregistrés. S'agissant de la répartition de l'offre sur le territoire, la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République rappelle dans son article 40 que l'étude des langues et cultures régionales doit être favorisée dans les régions où ces langues sont en usage. Ainsi, la carte des formations est arrêtée localement en fonction des besoins, tels qu'ils ont été définis par les académies, et des effectifs élèves. Les ressources enseignantes disponibles sont ensuite affectées en fonction des besoins exprimés. L'analyse des besoins d'enseignement en occitan-langue d'oc, permettant de déterminer le nombre de postes ouverts au concours de recrutement, fera l'objet d'un examen attentif lors de la préparation de la session 2015 des concours de l'enseignement public.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43375

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12236

Réponse publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7751